

Fontainebleau, le - 4 JUIL. 2020

Le Président de la communauté
d'agglomération du Pays de Fontainebleau

à

Mesdames et Messieurs les
conseillers communautaires

N/REF: SB/VPL/2020D/820
Affaire suivie par : Sophie BONIN
Ligne directe : 01-64-70-10-88
Messagerie : secretariat.general@pays-fontainebleau.fr

Objet : Convocation au conseil communautaire du 9 juillet 2020

Madame, Monsieur, Cher(e) collègue,

Je vous convie à participer, en qualité de conseiller communautaire, à la réunion du conseil de la communauté d'agglomération qui se tiendra, conformément aux articles L. 5211-6 et L. 5211-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) le :

Jeudi 9 juillet 2020 à 19h00

**Salle Claude Cottereau
Avenue de Fontainebleau
77930 CHAILLY EN BIÈRE**

Conformément aux dispositions des articles L. 2122-8 et L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales, la présente convocation fait mention spéciale de l'élection du président à laquelle il doit être procédé.

Conformément à l'article 7 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020, le délai de convocation du conseil communautaire est fixé à trois jours francs pour sa première réunion.

Conformément à l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-562 modifié par l'article 9 de la loi n° 2020-760, le nombre maximal de personnes dans le public sera limité à 40.

A ce titre, je vous prie de trouver ci-joint l'ordre du jour et le dossier de conseil.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher(e) collègue en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Conciliaty

Pascal GOUHOURY

Président de la communauté
d'agglomération